



Moul-Chicheboville, le 23 juin 2025

Madame la Maire de Moul-Chicheboville

à

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1, rue Guéritot
14370 ARGENCES

Objet : ZAC de la Dolomède

Monsieur le Président,

Suite à la consultation lancée sur le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Dolomède, dont le dossier a été déposé en mairie, la commune de Moul-Chicheboville souhaite vous faire part de sa position officielle, adoptée en Conseil municipal.

La commune émet un avis favorable sous réserve expresse du respect de plusieurs conditions majeures, que nous considérons comme indispensables pour préserver l'intérêt de notre territoire et de ses habitants :

1. Sécurité routière sur les RD80 et RD40

Le projet, en l'état, prévoit la création d'un accès principal sur la RD80, axe que nous jugeons accidentogène et déjà fortement sollicité. Cette configuration est inacceptable pour la commune.

Nous demandons :

- Qu'une seule entrée soit autorisée sur la RD80, dans le sens Argences → La Gare,
- Qu'une entrée secondaire soit autorisée sur la RD40, dans le sens La Gare → Vimont,
- Qu'aucune autre ouverture directe sur la RD80 ne soit admise.

Nous insistons pour que la rue de la Bataille, voie structurante financée par la commune, soit privilégiée pour assurer la desserte de la zone en lien avec la RD613.

2. Préservation de la ressource en eau

Le projet présente des risques importants pour la ressource en eau, comme l'a rappelé le courrier d'Eau du Bassin Caennais. La commune rappelle que le secteur est déjà en tension sur ce point.

La condition posée est la suivante :

Le projet d'aménagement de la ZAC devra impérativement être conduit en parallèle du projet d'habitat "Artémis", porté par notre commune, afin d'assurer un équilibre en matière de consommation des ressources et d'aménagement du territoire.

3. Juste retour fiscal pour la commune

La commune supportera directement les effets de la ZAC (trafic accru, nuisances, pressions sur les services), sans qu'un retour fiscal équitable ne soit garanti à ce jour.

Nous exigeons donc qu'une convention ou tout autre accord écrit définisse clairement les modalités d'un reversement total des recettes fiscales générées par le projet à la commune de Moul-Chicheboville.

Au regard de ces éléments, nous vous informons que la commune utilisera l'ensemble des moyens administratifs et juridiques à sa disposition pour faire valoir ces conditions, et défendre les intérêts de son territoire et de ses administrés.

Nous restons à votre disposition pour toute rencontre ou échange complémentaire dans un esprit constructif, dans l'intérêt commun d'un aménagement cohérent, sécurisé et équilibré.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations distinguées.



Coralie ARRUEGO

Maire de Moul-Chicheboville

Mairie de Moul-Chicheboville

6 Rue Pierre Cingal - 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site inter.net : www.mairie-moul.fr